COMMUNE : MORNOIRON

Membre de (1) : CCVS de Villes sur Auzon

Mode de scrutin des communes
de 1 000 habitants et plus

ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL
MODÈLE A ou B

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n° 01 / 01

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par LE DILY Bernard	LE DILY Bernard	LE DILY Bernard
Liste conduite par	TAVERNIER-Roux Patricia	ORTUNO Mireille
Liste conduite par	ZAGRA Christophe	COULIBEUF Thierry
Liste conduite par	ORTUNO Mireille	GAILLIAC Elsa
Liste conduite par	COULIBEUF Thierry	
Liste conduite par	GAILLIAC Elsa	
Liste conduite par	MANUEL Grégory	
Liste conduite par	GABRIELLI Nathalie	
Liste conduite par	YONNET Jean-Pierre	
Liste conduite par	SAUSOEN TERRIER Nicole	
Liste conduite par	FRESSANGE-DUROST Laurent	
Liste conduite par	KRISTIANSEN René	
Liste conduite par	ORTUNO Franck	
Liste conduite par	CARTOUX Marie-Paule	
Liste conduite par	JAU Matthew	
Liste conduite par SILVESTRE Régis	SILVESTRE Régis	SILVESTRE Régis
Liste conduite par	CHANTREL Isabelle	
Liste conduite par	CHAVADA Patrick	
Liste conduite par	CONIL Sandrine	
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		

Fait à MORNOIRON, le 17 novembre 2024

Le président, *Les représentants des listes de candidats,* *Les membres du bureau,*

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».
(2) A Paris, des conseillers de Paris
(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux
(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.